

COMMUNIQUE DE PRESSE SUR LES SUITES DES MANIFESTATIONS

DU 20 OCTOBRE 2022

A PROPOS DU DISCOURS DE MAHAMAT IDRIS DEBY

ET DE LA POSITION DE LA CEEAC

Les moments de panique passés, la junte, ragaillardie par les timides condamnations de la communauté internationale sans aucune sanction concrète à la clé, cherche à reprendre la main sur les tragiques événements du 20 octobre 2022.

Dans un message à la nation, le putschiste Mahamat Idriss Deby ne s'est donné aucune limite dans sa délation tenant par moment des propos indignes du chef d'Etat qu'il voudrait être, après les propos honteux de son Premier ministre.

Le CPCR est solidaire de toutes les luttes contre les dictatures et les impostures partout en terre africaine, et particulièrement au Tchad.

Le CPCR rappelle à toute fin utile que c'est la junte qui a refusé de donner suite à l'accord obtenu par le comité des aînés et des religieux suite à de longues et harassantes discussions avec Les Transformateurs Wakit Tamma et d'autres regroupements.

Le droit de manifester fait partie des droits essentiels de l'Homme

Il est bien dommage de réduire la tuerie du 20 octobre 2022 simplement à « de violents heurts entre les manifestants et les forces de sécurité » alors qu'il s'est agi d'un massacre perpétré avec préméditation.

La junte criminelle avait déjà pris les devants en ouvrant un consulat général de la République du Tchad à Dakhla sur le territoire du Sahara Occidental parce que le Maroc présidait pour le mois d'octobre 2022 le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, ce qui, selon la logique de Ndjamen, devait le mettre à l'abri des sanctions inévitables que l'Union africaine devrait prendre.

La CEEAC évoque le principe de subsidiarité comme une assurance complémentaire, ce qui revient purement et simplement à prendre fait et cause pour le petit boucher du 20 octobre 2022 pour empêcher l'Union africaine de prendre les sanctions qu'imposent l'alinéa 4 de l'article 25 de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. Ce qui n'est pas étonnant de la part des chefs d'Etat de l'Afrique centrale dont au moins huit sur onze sont mal élus et ne songent qu'à s'épauler mutuellement pour durer au pouvoir en barrant la voie à toute forme d'alternance et préparent la succession dynastique dans leurs pays.

La CEEAC s'est manifestement laissé manipuler par la France car elle est présidée par celui-là même qui était président en exercice de l'Union africaine et qui avait adopté la position de la France qui a adoubi le premier putsch du 21 avril 2021.

Cadre permanent de concertation et de réflexion (CPCR) des mouvements de l'opposition politico-militaires et alliés

L'Afrique va-t-elle toujours accompagner la France dans la perpétuation de sa politique néocoloniale ?

L'UA peut-elle, après avoir fait « une exception » au moment du coup d'Etat, influencée par la France, faire encore fi de ses propres règles et laisser se perpétuer la forfaiture du deuxième coup d'Etat fait avec le concours précieux du CODNI et du présidium du DNIS ? Alors l'Afrique pourrait-elle désormais s'opposer aux violations à venir des principes énoncés dans sa charte du 30 janvier 2007 ?

Tout sera clair, il n'y aura plus l'ombre d'un doute, si une condamnation ferme et des sanctions ne sont pas prises, la question du Tchad aura été une fois de plus la parfaite illustration du deux poids, deux mesures de la fameuse communauté dite internationale qui aura donné à la succession dynastique un permis de tuer ses citoyens.

Le CPCR rejette donc énergiquement le communiqué final hypocrite et cynique de la CEEAC du 25 octobre 2022 et réaffirme que ses mouvements membres ne sont ni d'irréductibles va-t-en-guerre ni des pacifistes bêlants, ils restent fidèles à leurs principes de toujours : ouverts à tout dialogue sincère.

Le CPCR s'oppose à toute manœuvre visant à perpétuer la gouvernance illégale et illégitime, la pérennisation de la barbarie dans notre pays, comme il rejette les accusations mensongères contre les organisateurs de la marche du 20 octobre 2022.

Le CPCR récuse l'interdiction de fonctionner des six organisations et soutien les revendications justes et légitimes des masses opprimées et opprimees dans toutes les régions du pays, comme il condamne une fois de plus tous les massacres perpétrés tant à Kouri Bougoudi, qu'à Faya, Abéché, Sandana, Fianga, Korbol, Kyabé, Mangalmé, etc.

Le CPCR affirme que tous les prétendus conflits éleveurs vs agriculteurs ou inter communautaires sont fomentés et entretenus par l'administration tchadienne dont le cynisme doit cesser.

Le CPCR s'inscrit en faux contre les « preuves » fabriquées de toutes pièces qui visent à culpabiliser les manifestants car il s'agit d'armes récupérées et emmagasinées au fil des années dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie que l'on brandit comme s'il s'agissait de matériels récupérés pendant les manifestations du 20 octobre.

Le 26 octobre 2022

Pour le CPCR, le porte-parole,

Adoum YAoub

**CCMSR-CDR-CNCR-CNR-CNRD-FACT-FFN-FNDJT-FPRN-FSR-GMCT-MPRD-
MPRT-MRT-PACT-RPJET-UFDDF-UJL-UNDC**